

L'Europe, comme ils en ont fait l'expérience par la Guerre qui s'est élevée l'année dernière en Italie; dans la vûe de l'éteindre assez à tems, ils sont convenus entre eux de certains articles par le Traité conclu le 18. Juillet 1718. selon lesquels la Paix pourroit être établie entre Sa Majesté Imperiale & le Roy d'Espagne, entre Sadite Majesté Imperiale & le Roy de Sicile; après avoir invité amiablement Sa Majesté Imperiale, de vouloir bien pour l'amour de la Paix, & de la tranquillité publique, approuver & recevoir lesdits Articles, & entrer elle même dans le Traité conclu entr'eux, dont la teneur s'ensuit.

C O N D I T I O N S
de la Paix entre Sa Majesté Imperiale,
& Sa Majesté Catholique.

ARTICLE PREMIER.

POUR reparer les troubles faits en dernier lieu contre la Paix conclue à Bade le 7. Septembre 1714. & contre la Neutralité établie pour l'Italie, par le Traité du 14. Mars 1713. le Serenissime & Tres Puissant Roi d'Espagne s'engage de restituer à Sa Majesté Imperiale, & lui restituera effectivement, immédiatement après l'échange des Ratifications du present Traité, ou au plus tard deux mois après, l'Isle & Royaume de Sardaigne en l'état où il étoit lorsqu'il s'en est emparé, & renoncera en faveur de Sa Majesté Imperiale à tous droits, prétentions, raisons, & actions sur ledit Royaume, de sorte que Sa Majesté Imperiale puisse en disposer